

## Coupe de l'Amitié Corporative des Deux-Sèvres

Siège social : HOTEL DE LA VIE ASSOCIATIVE, 12 RUE JOSEPH CUGNOT - 79000 NIORT Association régie par la loi de 1901 -- Site internet : www.cacds.fr

## DEMANDE D'ADHESIONS BADMINTON Saison 2024 - 2025

Nom de l'Equipe :	CHAMPDENIERS 2
Nom et Prénom du capitaine :	BOUTIN Céline
Nom et Prénom du vice-capitaine :	BROUSSEAU Benoît

	Nom et Prénom	Date de	Classé(e)	Photo de
	de l'adhérent(e)	naissance	FFBad	l'adhérent
1	BOUTIN Céline	10/09/1979	Non	
2	BROUSSEAU Benoit	25/08/1984	Non	
3	GELE Landry	08/03/1979	Non	
4	PAPET Sébastien	24/03/1973	Non	
5	BOUSSEAU Annabelle	10/08/1979	Non	
6	RIGAUDEAU Romain	12/08/2005	Non	

7	TROUVE Julie	08/07/1983	NON	
8	NAUDIN Arthur	25/04/2005	NON	
9	MALLAY Alban	08/06/1989	NON	MCK&JONES Originals
10	VIGNAULT Pauline	24/12/1985	NON	
11	LETANG Samuel	31/05/1985	NON	
12	GONCALVES DE FARIA Mickaël	12/11/1976	NON	
13	LEPECUCHELLE Sébastien	04/09/1981	Non	
14	CHATEAUVIEUX Quentin	04/10/1996	Non	

Chaque adhérent reconnait avoir pris connaissance des articles 18 et 24, alinéa 3 des règlements généraux de la C.A.C.D.S. rappelés cidessous, et reconnait les accepter en signant la demande d'adhésion.

Article 18: Conformément à l'article L 321-1 du code du sport, la C.A.C.D.S. s'engage à souscrire une assurance de responsabilité civile, au nom et pour le compte des membres du bureau, de ses adhérents, ainsi que de toute personne bénévole ou non participant à ses activités. Conformément à l'article L 321-4 du code du sport, la C.A.C.D.S. informe l'ensemble de ses adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du badminton peut les exposer. Cette information est précisée et portée à la connaissance des adhérents sur le document « Demande de cartes d'adhésion » contresigné par l'ensemble des adhérents. La C.A.C.D.S. décline toute responsabilité en cas de non-respect de cet alinéa par les adhérents.

Article 24, al. 3: Dans l'hypothèse où la loi l'y oblige, tout adhérent s'engage à posséder un certificat médical valable en début de saison. A ce titre, le capitaine ou responsable de l'équipe déclare sur l'honneur être en possession de l'ensemble des certificats médicaux déclarant apte à la pratique du badminton les joueurs et joueuses adhérents à l'association C.A.C.D.S. pour la saison. La C.A.C.D.S. n'est pas responsable de l'absence d'un certificat médical.

Date : 13/10/2024 Révision le 9/11/2024

Signature du capitaine : C.B.